



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

www.fr.ch/diaf

Seules les paroles prononcées font foi !

Morat, le 14 mai 2022

Synode de l'église évangélique réformée – 14.05.2022

Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF

Monsieur le Président,

Madame et messieurs le membre du conseil synodal,

Mesdames et messieurs les délégués des paroisses,

Je vous souhaite un très bon début de législature et des débats aussi animés et riches que l'ont été ceux du Gouvernement en vue de la rédaction du programme de législature.

Nous sommes en train de peaufiner les derniers détails du programme et les objectifs fixés pour ces cinq prochaines années. Ils seront présentés publiquement en juin. Sans trahir de secret, je peux vous annoncer que le canton innove cette année en développant une vision qui va justement au-delà des 5 ans, puisque notre ambition est « le canton de Fribourg en 2035 ». Grâce à trois axes stratégiques qui sont l'économie et l'innovation, la cohésion sociale et la transition environnementale, nous nous engageons à construire un canton plus inclusif, plus prospère, plus durable.

Voilà ce qui est pour les objectifs du Conseil d'Etat, en tant que directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, je vais continuer à m'impliquer dans les nombreux dossiers ouverts et démarrer quelques nouveaux chantiers à commencer par la gouvernance régionale.

Un dossier déjà ouvert vous concerne en particulier : la révision partielle de la loi sur les relations entre les Eglises et l'Etat (LEE).

Quel est le but de cette révision ? Pour bien comprendre, il paraît utile de dresser un bref historique des interventions parlementaires ayant amené le Conseil d'Etat à proposer une révision partielle de la loi sur les relations entre les Eglises et l'Etat (LEE).

En 2017, le député Ducotterd a déposé un postulat dénommé « surveillance des mosquées et des Imams ». Ce postulat comprenait un volet sécuritaire, visant principalement à exercer un contrôle des activités des Imams et de ce qui pouvait se dire dans les mosquées.

C'était en effet l'époque où la mosquée de Schaffhouse faisait les gros titres de la presse en raison de certains prêches et de son financement. Le député s'inquiétait de la situation dans notre canton, ce qui motivait son intervention.

Toutefois son postulat comprenait également un volet institutionnel demandant à mettre en œuvre toute solution permettant de favoriser la paix sociale.

Si le volet sécuritaire a été refusé par le Grand Conseil, le volet institutionnel a, quant à lui, été accepté par les députés conformément aux propositions du Conseil d'Etat en décembre 2019.

Conscient de l'évolution des composantes sociales du canton, le Grand Conseil a en effet jugé nécessaire qu'une réflexion soit menée sur la question de ce que l'on appelle l'octroi de prérogatives de droit public, non pas à la seule communauté musulmane mais à l'ensemble des composantes religieuses du canton.

Kurz nachdem der Bericht des Staatsrats zum Postulat Ducotterd angenommen wurde, reichten Grossrätin Ballmer und Grossrat Ducotterd ein neues Postulat ein. Darin ging es um die Einrichtung eines runden Tisches der Religionen.

Die Absicht dahinter ist eine Kommunikationsverbindung zwischen den politischen Behörden und den Religionsgemeinschaften. Dieses Postulat hat der Grosse Rat im Frühling 2021 angenommen.

Diese parlamentarischen Vorstösse waren ausschlaggebend für die Bildung einer Arbeitsgruppe mit Vertreterinnen und Vertretern der Religionsgemeinschaften, die zwei Aufträge hat. Einige Mitglieder der Arbeitsgruppe sind heute anwesend. Deshalb möchte ich die Gelegenheit nutzen, ihnen für ihr Engagement zu danken. Die Arbeitsgruppe hat also zwei Aufträge:

- 1) Nach möglichen Lösungen suchen, damit den Kirchen öffentlich-rechtliche Vorrechte gewährt werden können.
- 2) Dem Staatsrat eine Lösung vorschlagen für die Schaffung und Institutionalisierung eines «runden Tisches der Religionen».

Öffentlich-rechtliche Vorrechte für die Gemeinschaften sind zum Beispiel:

- das Recht auf Ausübung der Seelsorge in den Anstalten des Staates oder der Gemeinden
- Religionsunterricht in Schulräumlichkeiten
- Steuerbefreiung
- das Recht auf Vernehmlassung durch den Staat
- das Recht auf die Erstellung konfessionsgebundener Friedhöfe usw.

Il nous semble nécessaire de redéfinir quelles sortes de prérogatives peuvent être accordées, et à quelles conditions pour toutes les communautés. En effet, les solutions actuellement prévues par la LEE datent d'une trentaine d'années et en 30 ans la situation a bien évolué.

Cette révision étant partielle, il n'y avait donc pas lieu d'étudier la question de la reconnaissance officielle des communautés religieuses. Cette question certes passionnante, est d'une toute autre ampleur.

L'avant-projet de loi est désormais sous toit. Une fois la procédure habituelle de validation terminée, il sera mis en consultation publique. Le gouvernement veut défendre une approche neutre et bienveillante.

Il nous appartient de gérer le pluralisme religieux en favorisant le dialogue interreligieux et d'actualiser nos directives et les pratiques dans un monde en constante évolution. Le dialogue,

l'ouverture, à l'image de la table ronde proposée semblent les meilleures pistes à exploiter. Je ne peux que vous encourager à maintenir ce cap.

Je conclus par citer Nelson Mandela : « Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes ; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres ». Voilà une définition d'un libéralisme responsable qui devrait guider le dialogue interreligieux.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite un excellent synode.